



Pour citer cet article :

Ecole normale sociale. Préparation au diplôme d'Etat de service social, diplôme d'Etat d'infirmière, brochure, 1959, 8 p.



Enfants en justice

1959

ÉCOLE NORMALE SOCIALE

Fondée en 1911

Agréée Administrativement

PRÉPARATION

AUX

DIPLOME D'ÉTAT DE SERVICE SOCIAL

DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIÈRE



123, Boulevard de Charonne - PARIS (XI^e)

(Anciennement : 80, Rue de Rennes - PARIS (VI^e))

Téléphone : ROquette 57-98

Métro : Bagnolet

BUT DE L'ÉCOLE

L'Ecole prépare aux Diplômes d'Etat d'Assistante Sociale et d'Infirmière. Elle estime que, pour ces carrières, une formation professionnelle aussi approfondie que possible doit se doubler d'une formation personnelle réelle. C'est pourquoi l'enseignement donné à l'Ecole, inspiré de la pensée sociale de l'Eglise Catholique, a pour but :

- d'aider les élèves à découvrir l'homme dans ses besoins et ses aspirations, et les valeurs humaines essentielles que les Infirmières et Assistantes Sociales ne doivent jamais perdre de vue dans l'aide professionnelle qu'elle ont à apporter aux personnes et dans l'action qu'elles doivent exercer sur les milieux de vie,
- de permettre à chaque élève de former sa pensée personnelle, d'éclairer sa conscience et d'acquérir un jugement solide, à partir des réalités sociales qu'elle découvre.

DURÉE DES ÉTUDES

- Pour la Profession d'INFIRMIERE . 2 années complètes.
- Pour la Profession d'ASSISTANTE SOCIALE : 3 années.
- Pour l'obtention des deux Diplômes : 4 années.

(la première année est commune aux deux professions)

CONDITIONS D'ADMISSION

1) ELEVES INFIRMIERES :

- Etre âgée de 17 ans 8 mois au moins au 1^{er} janvier qui suit l'entrée à l'Ecole; aucune dispense n'est accordée.
- Etre titulaire de la première partie du Baccalauréat ; à défaut, avoir subi avec succès l'examen officiel d'admission aux Ecoles d'Infirmières.

2) ELEVES ASSISTANTES SOCIALES :

- Etre âgée de 19 ans au moins et de 36 ans au plus au 1^{er} janvier suivant la date de l'entrée à l'Ecole. Dans des cas exceptionnels — notamment pour les titulaires du Baccalauréat complet — des dispenses d'âge peuvent être accordées par le Ministère de la Santé Publique et de la Population
- Etre titulaire du Baccalauréat complet ; à défaut, avoir subi l'examen officiel d'admission aux Ecoles de Service Social.

EXAMEN D'ENTREE PROPRE A L'ÉCOLE : Toute élève demandant son admission doit se soumettre à cet examen qui a pour but d'apprécier ses aptitudes à la profession choisie.

Les candidates qui ne présentent pas le niveau d'études suffisant pour affronter les examens d'entrée doivent s'y préparer sérieusement et longuement.

Les cours préparatoires par correspondance conseillés par l'Ecole sont :

- le Cours Catholique par Correspondance, 70, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
- le Cours par correspondance, 175, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
(tous deux donnent droit à la continuation des Allocations Familiales).
- Enfin : le Centre National d'Enseignement par Correspondance (Education Nationale), 60, boulevard Stalingrad, Vanves (Seine).

ASSISTANTES SOCIALES

LEUR FONCTION. — L'Assistante Sociale a pour fonction d'apporter aux personnes, aux familles en difficulté, l'aide matérielle et psychologique qui convient le mieux. Elle travaille aussi à l'amélioration des relations humaines et collabore à l'action sociale générale pour une meilleure adaptation des institutions et des structures.

LA PREPARATION AU SERVICE SOCIAL tend :

- à donner aux élèves les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession ;
- à leur faire acquérir les méthodes de Service Social ;
- et, afin de mieux utiliser celles-ci, à développer leurs aptitudes psychologiques et intellectuelles, leurs qualités humaines, un sens social sûr.

LE PROGRAMME DES ETUDES. — Il comporte un enseignement théorique et un enseignement pratique. L'Ecole attache une importance égale à ces deux formes d'enseignement.

Formation théorique :

1^{re} année : elle est médicale et médico-sociale :

- L'Homme — Ses besoins — Son milieu de vie.
- Anatomie et Physiologie — Microbiologie — Hygiène.
- Soins aux malades.
- Obstétrique — Puériculture — Médecine — Chirurgie — Maladies à incidences sociales.
- Législation — Morale Professionnelle — Enseignement Ménager.

2^e et 3^e année :

- Psychologie.
- Démographie.
- Sociologie.
- Droit civil, pénal, public.
- Législation sociale (Protection de la Famille et des Travailleurs).
- Service Social et Déontologie.
- Méthodes pratiques de Travail.
- Hygiène collective.
- Administration et Législation Sanitaire.
- Fléaux sociaux.
- Protection médico-sociale de l'Enfance.
- Hygiène mentale.

De plus, l'Ecole ajoute à ce programme officiel des cours de Philosophie et Morale Sociales basés sur l'Enseignement de l'Eglise Catholique.

Formation pratique :

Elle est assurée en partie à l'Ecole, mais surtout dans les stages par des Assistantes Sociales avec lesquelles les Monitrices d'Ecole sont en liaison fréquente. La durée des stages est de 16 mois. Les élèves les effectuent dans des Services Médicaux, Médico-Sociaux et Sociaux.

LE DIPLOME DE SERVICE SOCIAL, délivré par le Ministère de la Santé Publique et de la Population, sanctionne les études de Service Social et donne seul le droit d'exercer la profession.

LE PLACEMENT. — Sur leur demande, les élèves peuvent être placées par l'Ecole lorsqu'elles ont donné satisfaction au cours de leurs études. Les offres d'emploi sont nombreuses et les débouchés très divers :

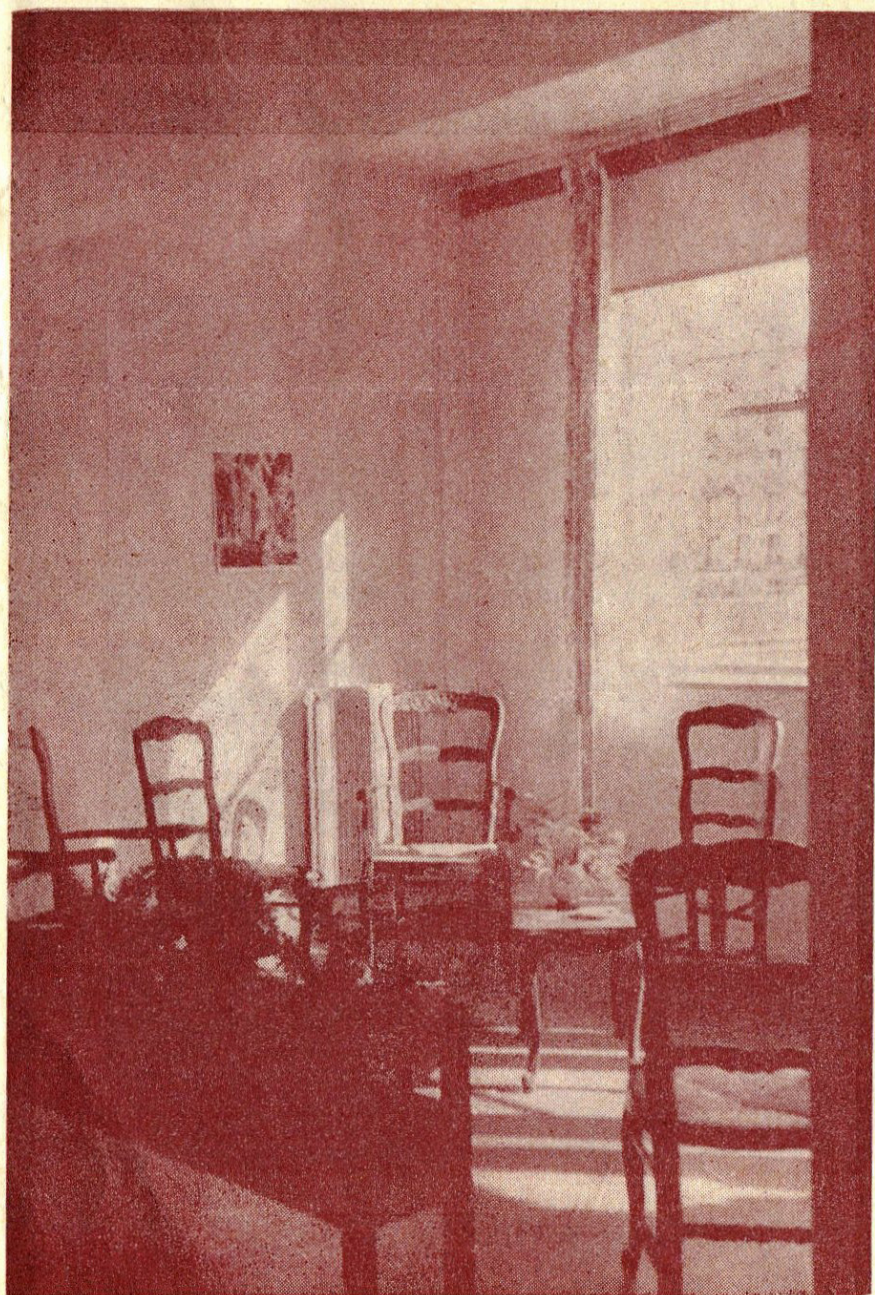
— Service familiaux urbains et ruraux s'adressant parfois à des milieux déterminés (Marins, Cheminots, Militaires, Etrangers...)

— Services médico-sociaux (Hygiène Scolaire, Hygiène Mentale, Protection Maternelle et Infantile...)

— Handicapés physiques (Aveugles, Paralysés...)

— Inadaptés sociaux (Service des Prisons, Service auprès du Tribunal pour Enfants et Adolescents...)

— Services sociaux d'Entreprises, Services publics et assimilés, Centres sociaux.



Un coin de la Salle de Séjour

INFIRMIÈRES

LEUR FONCTION. — Collaboratrice du Médecin ou du Chirurgien, l'Infirmière — compréhensive des besoins du malade, de l'Opéré, du Blessé — peut exercer sa fonction de soignante et d'éducatrice de la santé à l'Hôpital, en Clinique, en Dispensaire, en Infirmerie d'usine, enfin à domicile. Elle apporte aussi son aide aux femmes en couches.

LA PREPARATION A CETTE FONCTION tend :

- à donner les connaissances nécessaires pour assurer les soins courants et appliquer les techniques nouvelles ;
- à acquérir la maturité, l'équilibre et la psychologie indispensables à la compréhension des malades ;
- à s'ouvrir aux problèmes humains et sociaux posés par la maladie ou l'accident.

LE PROGRAMME DES ETUDES. — Enseignement théorique et pratique réparti sur 2 années (la première année est commune à la formation hospitalière et sociale).

Formation théorique :

1^{re} année : elle est médicale et médico-sociale :

cf. Formation des Assistantes Sociales : 1^{re} année.

2^e année :

— Oto-rhino-laryngologie — Ophtalmologie — Urologie — Dermatologie — Maladies vénériennes.

Les cours de Médecine, Chirurgie, Hygiène, Obstétrique, Pharmacie, Législation enseignés en 1^{re} année sont repris et notablement complétés et approfondis.

Formation pratique :

Elle est assurée à l'Ecole, tant en 1^{re} qu'en 2^e année par des exercices hebdomadaires en salle de démonstration ainsi que par des stages dans les Hôpitaux publics ou privés avec lesquels les Monitrices collaborent étroitement.

La durée des stages est de 22 mois :

— 1^{re} année : 10 mois.

— 2^e année : 12 mois.

Les stages sont effectués en services de Maternité, Médecine enfants et adultes, Chirurgie, Urologie, O. R. L., Dermatologie, Services Médico-Sociaux.

Tenue blanche obligatoire pour les stages et exercices pratiques :

- 3 blouses blanches à col rond.
- 4 tabliers blancs à bavette rapportée.
- (longueur après blanchissage : 0 m. 35 du sol).
- 3 voiles blancs : 0 m. 60 x 0 m. 60.
- 1 paire de chaussures blanches, couvertes et silencieuses.

PLACEMENT. — Après obtention du Diplôme d'Etat et lorsqu'elles ont donné satisfaction au cours de leurs études, les élèves peuvent être placées par l'Ecole dans les Hôpitaux publics ou privés - Cliniques - Dispensaires - Infirmeries d'usine...

INFIRMIÈRES

LEUR FONCTION. — Collaboratrice du Médecin ou du Chirurgien, l'Infirmière — compréhensive des besoins du malade, de l'Opéré, du Blessé — peut exercer sa fonction de soignante et d'éducatrice de la santé à l'Hôpital, en Clinique, en Dispensaire, en Infirmerie d'usine, enfin à domicile. Elle apporte aussi son aide aux femmes en couches.

LA PREPARATION A CETTE FONCTION tend :

- à donner les connaissances nécessaires pour assurer les soins courants et appliquer les techniques nouvelles ;
- à acquérir la maturité, l'équilibre et la psychologie indispensables à la compréhension des malades ;
- à s'ouvrir aux problèmes humains et sociaux posés par la maladie ou l'accident.

LE PROGRAMME DES ETUDES. — Enseignement théorique et pratique réparti sur 2 années (la première année est commune à la formation hospitalière et sociale).

Formation théorique :

1^{re} année : elle est médicale et médico-sociale :

cf. Formation des Assistantes Sociales : 1^{re} année.

2^e année :

— Oto-rhino-laryngologie — Ophtalmologie — Urologie — Dermatologie — Maladies vénériennes.

Les cours de Médecine, Chirurgie, Hygiène, Obstétrique, Pharmacie, Législation enseignés en 1^{re} année sont repris et notablement complétés et approfondis.

Formation pratique :

Elle est assurée à l'Ecole, tant en 1^{re} qu'en 2^e année par des exercices hebdomadaires en salle de démonstration ainsi que par des stages dans les Hôpitaux publics ou privés avec lesquels les Monitrices collaborent étroitement.

La durée des stages est de 22 mois :

— 1^{re} année : 10 mois.

— 2^e année : 12 mois.

Les stages sont effectués en services de Maternité, Médecine enfants et adultes, Chirurgie, Urologie, O. R. L., Dermatologie, Services Médico-Sociaux.

Tenue blanche obligatoire pour les stages et exercices pratiques :

- 3 blouses blanches à col rond.
- 4 tabliers blancs à bavette rapportée.
(longueur après blanchissage : 0 m. 35 du sol).
- 3 voiles blancs : 0 m. 60 x 0 m. 60.
- 1 paire de chaussures blanches, couvertes et silencieuses.

PLACEMENT. — Après obtention du Diplôme d'Etat et lorsqu'elles ont donné satisfaction au cours de leurs études, les élèves peuvent être placées par l'Ecole dans les Hôpitaux publics ou privés - Cliniques - Dispensaires - Infirmeries d'usine...

VIE A L'ÉCOLE - FOYER

L'Ecole comporte un agréable et confortable Foyer : 50 chambres individuelles ou à deux lits, avec cabinet de toilette — douches à chaque étage — buanderie — salle à manger — salle de séjour — que complète la bibliothèque de l'Ecole.

Le Restaurant du Foyer est agréé comme Restaurant Universitaire exclusivement féminin.

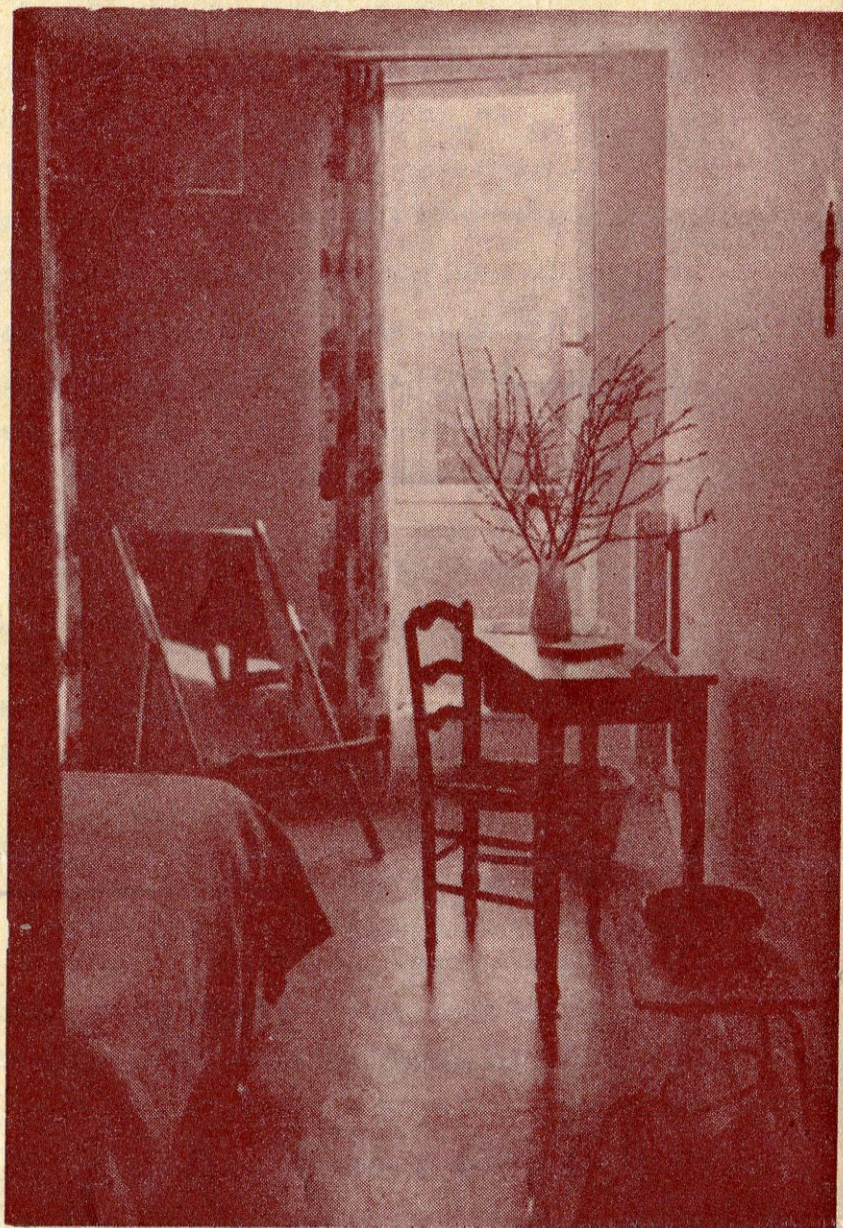
Réservé par priorité aux élèves de Province et de Grande banlieue, le Foyer s'ouvre également dans la mesure des places disponibles aux étudiantes en Facultés, Françaises et Etrangères.

Pour les externes, régime de la demi-pension les jours de cours — Economie de trajets — Réduction de fatigue.

CONDITIONS POUR L'ANNÉE :

Pension des internes : de 220 NF à 250 NF — par mois selon la chambre (1 ou 2 lits). Réduction allant jusqu'à 60 NF — pour les bénéficiaires des Restaurants Universitaires contre remise des tickets correspondants.

Payable du 1^{er} au 10 de chaque mois. Tout mois commencé est dû en totalité.



Chambre d'élève

Repas des externes : 2 NF par repas ou remise d'un ticket de Restaurant Universitaire.

Participation mensuelle aux charges :

- 5 NF { en 1^{re} année.
- 5 NF { en 2^e année Hospitalière.
- 8 NF - en 2^e et 3^e années Sociales.

INVENTAIRE